

Y. COHEN-HADRIA

Avocat près la Cour d'Appel de
Paris

Experte auprès de l'INPI

Master II – Panthéon Sorbonne
Droit de la Propriété industrielle et
Artistique

Master II- Panthéon Sorbonne
Droit de l'Internet Administration -
Entreprise

MISE EN DEMEURE AVANT SAISIE DE 1AND1, DE LA CNIL ET DES TRIBUNAUX

contact@le-site-des-dentistes.com

Paris, le 6 Octobre 2016

Monsieur,

Je vous contacte en ma qualité de conseil de Monsieur Benjamin OHAYON dont les coordonnées ont été reprises sur votre site internet sans son accord et **en violation de la réglementation dite « Informatique et libertés »**.

Conformément à la doctrine de la Commission Nationale Informatique et libertés (CNIL) ainsi que sur la base des articles 38 et suivants de la loi Informatique et libertés nous vous demandons de bien vouloir retirer toute référence à Monsieur Benjamin OHAYON à savoir ses coordonnées ainsi que tous les commentaires lui étant attribués.

En outre et pour votre parfaite information, certains des commentaires postés sur votre site **sont diffamants** et émis par une personne qui harcèle mon client et qui fait l'objet d'une procédure pénale en cours. En ayant « modéré » les propos de ces commentaires, je vous rappelle que LE SITE DES DENTISTES, endosse la qualité et donc la responsabilité d'éditeur de contenus en ligne au sens de la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

Voici le lien vers les contenus diffamants et à supprimer par vos soins :

- <http://www.le-site-des-dentistes.com/dentiste-a-paris-ohayon-benjamin/#comment-2472>

Force est de constater que par leurs contenus diffamants et injurieux, ces messages sont postés par des personnes qui pour certaines ne sont même pas des patients du docteur mais seraient sollicitées à titre onéreux ou non pour écrire sur votre site.

Je vous rappelle qu'en votre qualité de directeur de la publication, et dès lors que les contenus illicites vous sont notifiés par la présente, la loi, particulièrement l'article 6-I-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin



2004, vous impose de retirer ces données ou d'en rendre l'accès impossible. A défaut, vous engagez votre responsabilité.

En conséquence, et si le fondement de la loi Informatique et libertés ne suffisait pas, nous vous mettons également en demeure de retirer ces commentaires dont vous n'avez pas vérifié le contenu et qui ont été rédigés par des personnes qui ne sont même pas toutes des patientes de mon client, Monsieur Benjamin OHAYON.

Ainsi, nous comptons sur votre diligence pour nous justifier d'avoir agi promptement pour faire cesser ces agissements et notamment en rendant impossible l'accès aux discussions précitées dans leur intégralité.

En outre, si ces diligences n'étaient pas accomplies, merci de bien vouloir me communiquer l'identification et les coordonnées des internautes inscrits sur votre site sous les pseudonymes « SUM », « SOUMIA », « ALICE », « LARABI », « JULIE VIVIER », « RIVIERE », « BM », « ANA » et « ANTI-OHAYONE » afin que nous puissions compléter et poursuivre notre action judiciaire.

Dans le cas contraire, nous engagerons toute procédure judiciaire pour faire cesser immédiatement ces publications illicites et réclamer des dommages-intérêts au titre du préjudice que nous causerait directement le maintien, sous votre responsabilité, de ces contenus manifestement illicites.

L'action de suppression, déréférencement et désindexation commence à compter de la réception de la présente notification de contenus illicites.

Je reste à votre disposition ou à celle de votre conseil pour toute question que vous auriez.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Yaël COHEN-HADRIA
Avocat à la Cour